



Sinistre vitres cassés - Achat Maison

Par NoixDeCoco17

Bonjour,

Nous avons récemment acheter une maison.

Il y avait 2 vitres de cassés dans celle ci avant la vente, les anciens propriétaires nous ont assuré qu'elles allaient être réparé.

Nous sommes maintenant propriétaire de cette maison mais les vitres n'ont pas été réparés.

Les anciens propriétaires ne répondent plus mais en ayant réussi à contacter leurs assurance je sais qu'ils ont obtenus l'argent pour faire les réparations.

Rien n'était précisé dans le contrat de vente concernant les vitres, du coup l'agence immobilière et le notaire ne veulent pas nous aider.

Nous avons eu un différé de jouissance et ils ont déclaré le sinistre pendant ce temps, du coup au moment de la remise de clé j'ai précisé tout de même au notaire que des vitres été cassés.

J'ai la preuve qu'ils ont préçu l'argent depuis longtemps, les messages de leurs part m'assurant que cela va être réparé, ainsi que des messages prouvant qu'ils nous mentez concernant la prise en charge du sinistre par l'assurance (ils disaient que c'était toujours en cours alors qu'ils avaient reçu l'argent),

Est ce qu'on peut faire quelque chose contre eux ?

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Rien n'était précisé dans le contrat de vente concernant les vitres

C'est dommage, parce que sauf un arrangement amiable, la justice ne fera rien pour vous.

Une procédure couterait plus cher que le remplacement de vos vitrages.

Par NoixDeCoco17

Bonjour @yapasdequoi ,

Même si ils ont déclaré le sinistre pendant qu'ils étaient "locataire à titre gratuit" pendant la période de différé de jouissance où nous étions propriétaires ?

Par yapasdequoi

"locataire à titre gratuit"

ça n'existe pas.

Relisez les conditions de cette occupation et qui était supposé assurer la maison.